



DIRECTION DE LA SÉANCE

Le 11 juin 2019

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR
DES SÉANCES DES MERCREDI 12, JEUDI 13 ET MARDI 18 JUIN 2019

La Conférence des Présidents réunie ce jour a décidé, en accord avec le Gouvernement, de modifier l'ordre du jour des séances des mercredi 12, jeudi 13 et mardi 18 juin 2019.

Le mercredi 12 juin à 15 heures, sera donnée lecture de la déclaration de politique générale du Gouvernement prononcée au même moment à l'Assemblée nationale par le Premier ministre.

En conséquence, l'espace réservé au groupe CRCE, initialement prévue mercredi 12 juin de 14 h 30 à 18 h 30, est reporté, le même jour, de 16 heures à 20 heures et la suite éventuelle de la proposition de loi visant à améliorer la lutte contre l'habitat insalubre ou dangereux est décalée à 21 h 30.

Le jeudi 13 juin à 9 h 30, le Premier ministre présentera la déclaration de politique générale, qui sera suivie d'un débat et d'un vote par scrutin public à la tribune.

En conséquence, l'examen de la proposition de résolution visant à clarifier et à actualiser le Règlement du Sénat est reporté au mardi 18 juin à 14 h 30.

La suite de l'ordre du jour établi à la suite des conclusions de la Conférence des Présidents réunie du 14 mai reste inchangée.

Dès lors, l'ordre du jour des séances des mercredi 12, jeudi 13 et mardi 18 juin 2019 s'établit comme suit :

- Débat sur le bilan de l'application des lois (en salle Clemenceau), à 8 heures

Présentation du rapport sur l'application des lois : 10 minutes

Réponse du Gouvernement : 5 minutes

Débat interactif avec les présidents des commissions permanentes et le président de la commission des affaires européennes : 2 minutes maximum par président avec possibilité d'une réponse du Gouvernement pour une durée équivalente

Débat interactif avec les groupes à raison d'un orateur par groupe : 2 minutes maximum par orateur avec possibilité d'une réponse du Gouvernement pour une durée équivalente

Délai limite pour les inscriptions des auteurs de questions : vendredi 7 juin à 15 heures

À 15 heures

- Lecture d'une déclaration de politique générale

De 16 heures à 20 heures

(Ordre du jour réservé au groupe CRCE)

- Proposition de loi créant un **statut** de l'**élu communal**, présentée par M. Pierre-Yves COLLOMBAT et plusieurs de ses collègues (n° 305, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission lois.

- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 12 juin matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 11 juin à 15 heures

- Proposition de loi visant à **instaurer un droit effectif à l'accès à l'énergie** et à **lutter contre la précarité énergétique**, présentée par M. Fabien GAY, Mme Éliane ASSASSI et plusieurs de leurs collègues (n° 260, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques.

- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 12 juin matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 11 juin à 15 heures

À 21 h 30

- Éventuellement, suite de la proposition de loi visant à **améliorer la lutte** contre l'**habitat insalubre** ou **dangereux**, présentée par M. Bruno GILLES et plusieurs de ses collègues (texte de la commission, n° 536, 2018-2019) (demande du groupe Les Républicains)

Jeudi 13 juin 2019

À 9 h 30

- **Déclaration de politique générale** du Gouvernement, suivie d'un débat et d'un vote, en application de l'article 49, quatrième alinéa, de la Constitution (demande du gouvernement)

- Temps attribué aux orateurs des groupes, à raison d'un orateur par groupe : 16 minutes pour le groupe Les Républicains, 12 minutes pour le groupe Socialiste et républicain, 10 minutes pour le groupe Union Centriste, 8 minutes pour les groupes La République En Marche, Rassemblement Démocratique et Social Européen, communiste républicain citoyen et écologiste, Les Indépendants - République et Territoires et 5 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mercredi 12 juin à 15 heures
- En application de l'article 60 bis, alinéa 3, du Règlement, le Sénat statuera, par un scrutin public à la tribune, sur la déclaration de politique générale du Gouvernement
- Délai limite pour le dépôt des délégations de vote : jeudi 13 juin à 9 h 30

(Ordre du jour réservé au groupe RDSE)

- Proposition de loi visant à **instaurer** un **médiateur territorial** dans **certaines collectivités territoriales**, présentée par Mme Nathalie DELATTRE, M. François PILLET et plusieurs de leurs collègues (texte de la commission, n° 547, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : mardi 11 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : jeudi 13 juin en début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 12 juin à 15 heures

Mardi 18 juin 2019

À 14 h 30 et le soir

- Proposition de résolution visant à **clarifier** et **actualiser** le **Règlement** du **Sénat**, présentée par M. Gérard LARCHER, Président du Sénat (texte de la commission, n° 550, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois. Il est examiné, à l'exception des articles 1er, 8, 13, 14, 15 et 17, selon la procédure de législation en commission, selon laquelle le droit d'amendement des sénateurs et du Gouvernement s'exerce en commission.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance portant sur les articles du texte non concernés par la procédure de législation en commission : mardi 11 juin à 12 heures
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance, en application de l'article 47 quater, alinéa 1, du Règlement : mardi 11 juin à 12 heures
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 17 juin à 15 heures

- Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, de **transformation** de la **fonction publique** (n° 532, 2018-2019)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 12 juin matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 17 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 18 juin matin et mercredi 19 juin matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 h 30
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 17 juin à 15 heures